



## A qui adresser mise-en-demeure - problème parties communes

-----  
Par Anton

Bonjour,

Désolé pour mon Français, j'arrive d'étranger. Depuis 1.5 ans je suis un locataire dans un apartment avec plusieurs issus non-resolus. Hier, j'ai adressé une lettre mise en demeure à l'agence que gestion mon apartment, concernant des réparations aux interieurs. Mais il y a aussi un problème d'absence d'aucun système d'éclairage dans la cage d'escalier.

L'agence assuissait qu'ils ne sont pas responsable de faire réparations dans les partis communs, mais quand même ils sont signale ce problème au syndic. Le syndic est au courant de cette situation depuis presque un an - et en fait, depuis le moment quand j'ai pris cet appart il n'avait pas d'éclairage dans la cage escalier. Mais ils n'ont pris aucune action pour resolver ça.

Donc voilà, je voudrais faire une mise en demeure, pour pouvoir presenter mon cas a la commission départementale de conciliation. Mais à qui dois-je adresser cette lettre? À l'agence a quelle je paie mon loyer, ou direct au syndic?

Merci de vos réponses